

le 2 décembre 2020

Madame, Monsieur,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, une description des mesures concrètes mises en place depuis l'adhésion au Pacte ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre communication sur le progrès en raison des aménagements effectués suites à la crise sanitaire et à l'arrêt de travail longue durée du collaborateur en charge du sujet chez Advents.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du 27/02/2021 au plus tard.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Sylvain Lunven

Chargé de communication et Marketing

